

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2023
20H30
A LA MAIRIE

(Séance publique)

Le Conseil du 27 février se déroule normalement à la Mairie sous forme de réunion ouverte au public et à la presse. (places limitées pour le public).

Propos liminaires de Monsieur le Maire.

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Patrick MORCRETTE, Jean-Marc ANDRIEUX, Jean-Luc PIALAT, Rémi PATTE, Gérard PAGES.

Absents : Marie-Thérèse PIANELLI, Angéline ROUSSEL, Jean-Bernard ROUZOUL, Véronique PAGES.

Procurations : Angéline ROUSSEL à Didier LEGER
Jean-Bernard ROUZOUL à Patrick MORCRETTE
Véronique PAGES à Jean-Luc PIALAT
Marie-Thérèse PIANELLI à Jean-Marc ANDRIEUX

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h35.

Monsieur Didier Léger est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2023,
- 2) Consultation des entreprises pour projet de local commercial,
- 3) Débats d'orientations stratégiques investissements et projets
- 4) Point budgétaire 2022 et débat d'orientations budgétaires 2023,
- 5) Tableau des effectifs,
- 6) Campagne lutte contre le frelon asiatique,
- 7) Autorisation d'ester en justice,
- 8) Contribution aux secours suite aux tremblements de terre,

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations techniques et administratives (organisation, horaires, outillages, ressources humaines, ...),
- 2) Informations vie locale et citoyenneté (élection partielle, point d'avancement adressage, déchets et propreté, ...),
- 3) Informations sur jugement du tribunal administratif,
- 4) Communications et Informations diverses et questions des élus.

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.



1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 30 janvier dernier, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des élus :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Consultation des entreprises pour le projet de local commercial :

Le projet d'aménagement du local commercial à usage de boulangerie pâtisserie dans l'immeuble sis au N° 59 rue Albert Sans suit son cours. Le maître d'œuvre a constitué le dossier projet et le dossier de consultation des entreprises. Cela se présente sous la forme d'un Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) de dossiers de Décomposition des Prix Globaux et Forfaitaires (CDPGF) par lots (9 lots), et de plans de réalisation également par lots et par niveaux. Un projet d'échéancier prévisionnel détaille les étapes de cet appel d'offres avec une réception des ouvrages prévue pour fin novembre 2023.

Le dossier de consultation des entreprises est consultable par les élus en Mairie.

Pour rappel, le financement est prévu par les subventions, l'emprunt et le complément en autofinancement.

Au 21 février 2023, les notifications de subventions obtenues sont de 39 631 € du département de l'Ariège, 42 915 € de la Région Occitanie et 24 998 € de DETR (Etat), soit 107 544 € au total. Des demandes auprès du Département et de la Communauté des Communes sont encore en cours d'instruction mais nous relançons des demandes complémentaires auprès de tous les partenaires.

L'emprunt de 330 000 € auprès du Crédit Mutuel est réalisé.

Sur un projet de 465 797 € HT, il reste donc à ce jour (hors subventions complémentaires CD09 et Com-Com) 28 253 € HT à autofinancer.

La TVA pour un montant de 93 159,40 € devrait être récupérée pour environ 16/20^{ème} soit 74 527€. (reste à charge TVA pour la commune de 18 631 €).

Il est proposé au Conseil Municipal une délibération pour autoriser Monsieur le Maire à engager la consultation des entreprises selon les conditions du DCE et de l'échéancier établis par le maître d'œuvre pour un montant global objectif de 465 797 € HT.

Un débat débute, le vote à bulletins secrets est immédiatement demandé par Messieurs Andrieux, Pialat, Patte et Pagès, tous présents.

Monsieur le Maire accepte le vote à bulletins secrets demandé par plus du tiers des présents.

Le vote est organisé avec Monsieur Patte, scrutateur.

Le résultat donne six voix pour et six voix contre. Monsieur le Maire déclare le vote bloqué et pas de décision prise.

POUR : 6

CONTRE : 6

ABST : 0

3) Débats d'orientations stratégiques investissements et projets :

La commission « Techniques et grands projets » s'est réunie deux fois, en octobre 2022 et en février 2023, et elle a examiné un catalogue de propositions issues de débats entre élus mais également de la société civile (Association et Conseil citoyen).

Les principales propositions sont résumées dans la liste ci-dessous :

(Attention l'ordre est totalement aléatoire, il ne doit pas être pris en compte)

- Aménagement en termes de circulations (véhicules et modes doux) et de stationnement du bourg centre et rues adjacentes,
- Aménagement et mise en sécurité de la RD 618,
- Terminer l'aménagement de l'entrée Ouest,



- Ouverture d'une voie nouvelle sur l'Ubac,
- Mise en conformité énergétique et changement de chauffage à l'école,
- Mise en conformité et changement de chauffage des bâtiments publics (Maisou, Mairie, ...),
- Mise aux normes du parc logement de la Commune,
- Moderniser éclairage public (enfouissement, LED, programmation, ...),
- Eclairage City Park,
- Etude de création de production d'énergie solaire sur les toitures des bâtiments publics (école, Maisou, ateliers, mairie, bâtiment de la Poste),
- Etude d'un aménagement collectif de production d'énergie (Type Appy),
- Aménagement de cabanes d'estives,
- Création d'une maison commune,
- Projet de vélos en libre-service, ou autre véhicule électrique par exemple,
- Projet d'aménagement d'un local commercial dans l'immeuble municipal du N° 59 rue Albert Sans,
- Projet de construction d'ensemble immobilier (commerces et services) à la place du tennis actuel avec déplacement du tennis près de la Maisou d'Amount,
- Etude d'un aménagement hydraulique global dans la vallée en vue de la préservation et de la gestion de tous les usages de l'eau.
- Pump track, Bike park ou Skate park, *(Le pump track ou pumptrack est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT ou les BMX).*
- Kiosque buvette en bois pour festivités,
- Halle couverte sur la place de la Rende,
- Gradins naturels et installations diverses pour festivals de plein air ou sous chapiteau,
- Acquisition d'espaces ou d'immeubles,
- Création de parkings réguliers et occasionnels,
- Aire de campings cars ou camping,
- Aire touristique au Col de port,
- Projets de services : organisation d'un covoiturage local, vélos et/ou véhicule électrique en libre-service, systèmes de portages et d'approvisionnement (courses, médicaments, bois, gaz, ...),
- Restauration scolaire.

Cette liste non exhaustive constitue une réserve de projets à hiérarchiser et à mettre en œuvre selon des programmes pluriannuels d'études et de travaux. Cela constituera la base du plan stratégique d'aménagement de la Commune.
S'ensuit un débat.

4) Point budgétaire 2022 et débat d'orientations budgétaires 2023 :

L'arrêté comptable de l'exercice 2022 n'est pas terminé mais les premiers résultats font apparaître au 21 février 2023 les montants suivants (attention résultats provisoires) :

Dépenses de fonctionnement :	692 738,74 €
Recettes de fonctionnement :	930 887,21 €
Soit un résultat brut de fonctionnement :	+ 238 248,47 €

Dépenses d'investissement :	213 736,07 €
Recettes d'investissement :	194 242,18 €
Soit un résultat brut investissement :	- 19 493,89 €
Soit un résultat global brut de l'exercice 2022 de	+ 218 754,58 €.



La commission finances analyse plus précisément les résultats et prépare les éléments nécessaires aux débats budgétaires et à la prise de décision en avril pour l'approbation du compte de gestion 2022, du budget prévisionnel 2023 et de l'affectation des résultats par le Conseil Municipal.

D'ores et déjà, dans le cadre du budget prévisionnel 2023, il convient de noter que les dépenses de fonctionnement augmentent fortement. L'électricité, par exemple, passe de 18 000 € à environ 40 000 €, soit + 125%, les fournitures augmentent entre 40% et 60%, les besoins des associations augmentent également, la masse salariale à effectif constant progresse de l'ordre de 4 à 5 % (point d'indice et GVT), ce qui est louable pour les salariés mais difficile à assumer par les collectivités locales et surtout non compensé par l'Etat.

L'attribution de compensation, normalement versée par l'EPCI de tutelle, est négative pour Saurat, ce qui constitue une dépense au lieu d'une ressource, elle s'élève à plus de 60 000 €, le budget communal ne peut plus supporter des dépenses de ce type et de ce niveau.

Les normes et contrôles en tous genres génèrent des dépenses et impliquent des réparations ou des modifications qui deviennent également trop lourdes pour le budget communal (contrôles techniques des véhicules et des bâtiments, CACES, diagnostics, mises aux normes etc. ...)

Les recettes quant à elles se réduisent et sont de plus en plus incertaines. Une commune n'a plus de levier pour la gestion de ses recettes, les seules sur lesquelles nous pouvons agir, les impôts fonciers locaux ne progresseront que de quelques pour cent.

En investissement, le coût des projets augmente fortement alors que les subventions sont de plus en plus rares et souvent plus faibles.

L'établissement de budgets équilibrés devient très difficile dans toutes les collectivités, et tout particulièrement dans les Communes comme Saurat.

Pas de vote

5) Tableau des effectifs :

Il s'agit de formaliser l'organisation, les emplois et les ressources humaines disponibles de la Commune en ce début d'année.

Les emplois sont au nombre de 10 dont un emploi d'agent technique (ménage mairie) qui n'est plus tenu, et un emploi d'agent technique qui n'a pas été pourvu après départ en retraite et un emploi mi-temps qui est tenu quart temps pour motif thérapeutique.

N°	DESIGNATION DE L'EMPLOI	CATEGORIE	HEURES / AN
	Permanents		
1	ADJOINT TECHNIQUE	C	1607
2	ADJOINT TECHNIQUE	C	1607
3	ATSEM	C	1607
4	ADJOINT TECHNIQUE / AM	C	1607
5	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	803,5
6	ADJOINT ADMINISTRATIF	B ou C	1607
7	ADJOINT TECHNIQUE	C	208
8	ADJOINT TECHNIQUE	C	551
9	ADJOINT TECHNIQUE	C	976,1
10	ADJOINT TECHNIQUE	C	459

Les effectifs disponibles sont au nombre de 9 ; on retrouve l'emploi temporaire de remplacement du salarié retraité et un emploi supplémentaire au quart temps pour remplacer le quart temps disponible généré par le mi-temps thérapeutique à l'école.

Emplois et effectifs en vigueur au 1^{er} février 2023.

Vote

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Campagne lutte contre le frelon asiatique :

Il s'agit de réactiver rapidement une nouvelle campagne d'élimination des frelons asiatiques qui constituent une espèce envahissante et préoccupante pour tous et notamment pour les apiculteurs. Il semble admis que la période de sortie d'hibernation soit la plus propice pour ce type de campagne.

Comme les années précédentes, un élu coordonnera avec des citoyens volontaires une campagne de piégeage. Ce groupe conseillera les citoyens pour la confection et la mise en place des pièges, une information sera diffusée par la Municipalité et un bilan sera réalisé dans quelques mois.

Il est proposé d'autoriser à lancer cette campagne selon ces modalités.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

7) Autorisation d'ester en justice :

Monsieur Cassagnol a déposé le 9 janvier 2023 une requête auprès du Tribunal administratif de Toulouse contre la Commune à propos des autorisations d'urbanisme déposées par Monsieur Campy à Cabus. Nous sommes dans l'obligation de nous défendre.

Maître Courech ayant été chargé d'un dossier similaire sur ces sujets, nous proposons de lui confier notre défense sur ce nouveau contentieux. Il s'agit donc d'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice et à effectuer toutes les démarches utiles à l'instruction de cette affaire.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0

8) Contribution aux secours suite aux tremblements de terre :

Des tremblements de terre violents ont frappé en partie la Turquie et la Syrie, les victimes se décomptent par dizaines de milliers (plus de 40 000) et les dégâts sont considérables. La Commune de Saurat souhaite manifester sa solidarité aux populations de ces territoires. A noter qu'une association sauratoise (Festen 'Oc) propose également, en accord avec la Mairie, d'organiser une soirée en faveur de ces peuples blessés.

Il est proposé d'apporter une aide financière de l'ordre de 671 € (1 € par habitant) par l'intermédiaire d'un versement à un organisme de secours français reconnu type Croix rouge ou Sécurité Civile.

POUR : 12

CONTRE : 0

ABST : 0



QUESTIONS DIVERSES :

1) Point d'informations techniques et administratives (organisation, horaires, outillages, ressources humaines, ...) :

La réorganisation de la Mairie est quasiment terminée, elle portait sur les bureaux, les outils informatiques et la répartition des missions du personnel et des élus. Bien que la mairie ait été raccordée à la fibre, il apparaît encore des difficultés de gestion du système informatique (le serveur est trop faible et trop ancien) et des difficultés d'appropriation des applications qui ne sont pas toujours opérationnelles.

Le changement de trésorerie combiné avec des changements de logiciels et de nomenclature comptable s'avère complexe et très contraignant en termes de temps pour la secrétaire. Il en est de même pour de nombreuses procédures administratives dont toutes celles concernant l'urbanisme et les actes notariés.

Il reste à formaliser l'application des 1607 heures annuelles mais l'équilibre semble avoir été trouvé dans tous les services.

Monsieur Didier Da Costa a demandé sa mutation aux services techniques municipaux de Mirepoix qui l'ont acceptée, le mouvement est en cours la mutation est prévue pour le 6 mars 2023.

Monsieur William Vidal demande à être titularisé, Madame Chrystel Vickers est prolongée en mi-temps thérapeutique jusqu'en mai, Madame Jordane Gourond poursuit son contrat en remplacement partiel.

2) Point d'informations vie locale et citoyenneté (élection partielle, point d'avancement adressage, déchets et propreté, ...) :

Information élections législatives partielles :

Le Conseil d'Etat ayant annulé les élections législatives sur notre circonscription suite au recours d'un candidat, de nouvelles élections sont organisées les 26 mars et 2 avril prochain.

Deux bureaux de votes seront ouverts sur notre Commune de huit heures jusqu'à 18 h, l'un à Prat Communal et l'autre à Saurat. L'inscription sur les listes électorales est close le 27 février, la commission de contrôle des listes électorales se réunira le 2 mars prochain.

Un appel à volontaires élus et citoyens est lancé pour aider à la tenue des bureaux de vote et aux opérations de dépouillement.

Point d'avancement projet « adressage » :

Nous sommes dans la phase où la Poste, qui est chargée de réaliser le plan d'adressage sur la Commune, a produit un audit et des conseils pour effectuer l'inventaire des voies et les nommer. Cet inventaire est terminé et validé. Les habitations et les lieux (lieudits, hameaux, ...) sont rattachés aux voies.

La phase suivante consiste à numéroter chaque point adresse (existant ou potentiel) sur chacune de ces voies, et faire valider l'ensemble par le comité national de l'adressage.

Nous avons déposé une demande de subvention pour l'achat des plaques numéros et noms des rues pour 2023, nous devrions donc fournir les numéros aux citoyens et installer les plaques manquantes d'ici la fin de l'année.

Information déchets et propreté :

Une nouvelle opération broyage de branches s'est déroulée le 7 février dernier. Il reste peu de broyat à disposition, les recommandations et la discipline pour les apports seront rappelés jusqu'à la nouvelle opération de ce type.

A noter qu'une tournée avec les techniciens du SMECTOM sera organisée sur la Commune le 14 mars prochain pour valider le déploiement des bacs individuels et collectifs. Il vous est demandé de bien vouloir faire remonter vos avis, remarques et suggestions sur ces sujets à la Mairie avant cette date.



Une visite d'inspection a été organisée par la DREAL sur le site de Siech le 24 janvier 2023, la conclusion du rapport établi après cette inspection n'appelle pas de remarques et classe le signalement sans suites administratives. Il est simplement demandé à la Commune de se rapprocher de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de l'Ariège afin d'éclaircir le statut administratif et la gestion de la fosse à déchets de gibier.

Information école et vie associative :

Un nouvel appel est lancé pour encourager à la participation aux travaux du Conseil Citoyen, ainsi qu'à la participation aux réunions des commissions municipales (citoyens inscrits ou nouveaux candidats).

Le conseil d'école s'est tenu le 16 février dernier.

Une réunion d'échange avec les associations sauratoises s'est tenue le vendredi 24 février dernier dans une ambiance chaleureuse et constructive. Un projet de programme annuel multi-activités est en cours de mise au point.

3) Informations sur jugement du Tribunal administratif :

Le Tribunal Administratif a rendu un jugement le 13 février 2023 dans l'affaire qui opposait Mr Pauly à la Commune à propos des autorisations d'urbanisme obtenues par Mr Campy à Cabus. Ce jugement rejette la requête de Mr Pauly qui demandait l'annulation du permis de construire et condamne Mr Pauly à verser 1500 € à la Commune et 1500 € à Mr Campy. A noter que Monsieur Pauly dispose de deux mois pour faire appel.

4) Communications et informations diverses et questions des élus :

Communication :

La feuille de janvier 2023 a été distribuée, merci de vos retours.

Une lettre bimestrielle est à l'étude en complément de « la feuille ».

Questions diverses des élus :

La séance du conseil municipal est close à 22h30.



Le secrétaire de séance